



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2017

Nombre de Conseillers :

En exercice : 75

Présents : 66

Votants : 72 (dont 6 procurations)

N°33

OBJET :

CCAB
SAINT REMY-EN-
ROLLAT

AVENANT N°2

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture
le : - 3 OCT. 2017

Publiée ou notifiée
le : - 3 OCT. 2017

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Claude MALHURET, Président.**

Présents :

M. Claude MALHURET, Président.

Mmes et MM. E. CUISSET - J.S. LALOY - M. AURAMBOUT - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J.M. GERMANANGUE - F. AGUILERA - A.G. CROUZIER - A. DUMONT - F. GONZALES - P. MONTAGNER - I. DELUNEL - J. TERRACOL, Vice-Présidents.

Mmes et MM. F. MINARD - J. JOANNET (à partir de la question n°3) - F. DUBESSAY - N. RAY - J. ROIG - J.M. GUERRE - C. CATARD - C. SEGUIN - F. SEMONSUT - R. LOVATY - C. BERTIN - A. CORNE (absente de la question n°23 à la question n°25) - B. BAYLAUCQ - A. DAUPHIN - J. COGNET - H. DUBOSCQ - JY. CHEGUT (absent pour la question n°18) - MC. VALLAT - JM. LAZZERINI - M. MORGAND - JM. BOUREL - N. COULANGE - A. GIRAUD - M. MONTIBERT - JD. BARRAUD - G. DURANTET - B. AGUIAR - C. FAYOLLE - G. MARSONI - C. DUMONT - M. CHARASSE - F. BOFFETY - J. BLETTERY - M. MERLE - C. BOUARD - P. BONNET - C. GRELET - G. MAQUIN - C. BENOIT (absente de la question n°15 à la question n°16) - E. VOITELLIER - MC. STEYER - B. KAJDAN - M. JIMENEZ - S. FONTAINE - W. PASZKUDZKI - MO. COURSOL - JL. GUITARD - F. SKVOR - C. POMMERAY - C. LEPRAT - JP. SALAT, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : Mmes et MM. J.P. BLANC à M. AURAMBOUT - P. SEMET à F. SKVOR - M. GUYOT à E. CUISSET - JJ. MARMOL à F. AGUILERA - YJ. BIGNON à G. MAQUIN - M.J. CONTE à G. MARSONI, Conseillers Communautaires.

Absent représenté par leur suppléant : MM. R. MAZAL par S. AUBUGEAU, Vice-Président.

Absent excusé : M. F. SZYPULA, Vice-Président.

Absents : P. COLAS - F. HUGUET - Conseillers Communautaires.

Secrétaire : M. J.S. LALOY, Vice-Président.

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de Vichy Communauté,

Vu la délibération N°10 du Conseil Communautaire du 25 mars 2010 déterminant les modalités de co-financement des CCAB par Vichy-Communauté,

Vu le CCAB signé le 12 septembre 2016 par la commune de Saint Rémy-en-Rollat, Vichy Communauté et le Département de l'Allier, affichant un engagement financier d'un montant de 100 000 € de la part de Vichy Communauté,

Vu la demande de subvention supplémentaire adressée le 22 Mai 2017 par la Mairie de Saint-Rémy-en-Rollat pour l'acquisition et la rénovation d'un logement vacant destiné à la relocalisation du cabinet d'infirmiers,

Considérant que l'actuel cabinet d'infirmiers n'est plus aux normes, notamment d'accessibilité, et que le propriétaire n'est pas en capacité d'entreprendre les travaux,

Considérant que l'investissement réalisé par la commune permettra, d'une part, de pérenniser l'offre de soins sur la commune et, d'autre part, de conforter le pôle médical et paramédical (kinésithérapeute) en regroupant l'ensemble des professionnels de santé dans une même unité de lieu (rue Charpigny),

Considérant que cet aménagement contribue à soutenir le dynamisme du centre-bourg de Saint Rémy-en-Rollat,

Considérant que la communauté d'agglomération a déjà attribué un fonds de concours de 100 000 euros à la commune de Saint Rémy-en-Rollat au titre de son programme d'aménagement de bourg,

Considérant que le dispositif de « Contrats Communaux d'Aménagement de Bourg » défini par Vichy Communauté permet d'apporter une subvention supplémentaire de 30 000 euros à la commune,

Propose au Conseil Communautaire :

- De verser une subvention supplémentaire de 30 000 euros à la commune de Saint Rémy-en-Rollat pour l'acquisition et la rénovation d'un logement vacant destiné à la relocalisation du cabinet d'infirmiers, permettant d'une part de conforter le pôle de soins « santé » de la commune et d'autre part de contribuer à la vitalité du centre-bourg.
- D'autoriser le Président à signer l'avenant N°2 au CCAB de Saint Rémy-en-Rollat ci-annexé ayant pour objet d'entériner, d'une part, l'augmentation du fonds de concours de Vichy Communauté et, d'autre part, la subvention du Département pour les travaux de la tranche 2017.
- D'inscrire les crédits supplémentaires au Budget Principal.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire :

- approuve ces propositions,

- charge M. le Président et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'hôtel d'agglomération Vichy Communauté,
le 28 Septembre 2017.

Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président,


Claude MALHURET

Contrat Communal d'Aménagement de Bourg**SAINT REMY EN ROLLAT****Avenant n° 2****PRÉAMBULE**

Un contrat communal d'aménagement de bourg a été signé entre :

la commune de Saint Rémy en Rollat, représentée par son Maire, Monsieur Alain DUMONT, autorisé par délibération du conseil municipal en date du 9 décembre 2015,

et le Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier, représenté par son Président, Monsieur Yves SIMON, autorisé par délibération du bureau du 11 mars 2016,

et la communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier, représenté par son Président, Monsieur Claude MALHURET, autorisé par délibération du conseil communautaire en date du 25 février 2016,

et le Département de l'Allier, représenté par son Président, Monsieur Gérard DÉRIOT, autorisé par délibérations de la Commission Permanente du Conseil Départemental du 25 avril 2016 et du 27 juin 2016.

Après examen par la Conférence de Programmation du 10 avril 2017, la Commission Permanente du Conseil Départemental du 24 avril 2017 a donné un accord de principe de subvention pour la deuxième tranche de travaux programmée en 2017, à savoir la requalification de la rue de Charpigny, l'aménagement du carrefour Rue de Vichy / rue des Catalpas / rue de Charpigny, la requalification de la RD6 entre la rue des Catalpas et la rue de Valgregentino, l'aménagement des abords de la mairie et de l'église et la requalification de la RD6 et de la cour de l'école, la requalification de la RD6 entre la rue de la Poste et l'entrée en agglomération y compris liaison piétonne avec Piquejalle, la requalification de la RD6 jusqu'à l'ancienne école.

La commune de Saint Rémy en Rollat a depuis retenu l'entreprise qui réalisera ces travaux et a les coûts définitifs de ceux-ci.

De plus, la commune de Saint Rémy en Rollat souhaite favoriser l'émergence d'un projet global d'accès aux services de santé en centre-bourg et a procédé à l'acquisition d'un bâtiment destiné à la relocalisation du cabinet d'infirmiers dans la rue Charpigny, là où est d'ores et déjà implanté le cabinet médical et kinésithérapeute. Cette opération permettra, d'une part, de pérenniser l'offre de soins infirmiers sur la commune et, d'autre part, de conforter le pôle médical existant. Elle vient soutenir le dynamisme du centre-bourg, ce projet se situant dans le périmètre des travaux de la seconde tranche du CCAB.

Cet avenant a donc pour objet d'attribuer définitivement la subvention départementale de la tranche 2017 des travaux du CCAB et d'acter le fonds de concours supplémentaire apporté à la commune par Vichy Communauté pour le projet de cabinet infirmier.

Il a été convenu ce qui suit entre :

la commune de Saint Rémy en Rollat, représentée par son Maire, Monsieur Alain DUMONT, autorisé par délibération du conseil municipal en date du 5 janvier 2017,

La communauté d'agglomération de Vichy Communauté, représentée par son Président, Monsieur Claude MALHURET, autorisé par délibération du conseil communautaire en date du 9 avril 2017, en application de l'article 10 de l'arrêté 3188/16, Vichy Communauté se substituant à l'exécution du présent contrat à Vichy Val d'Allier,

le Syndicat Départemental d'Énergie l'Allier, représenté par son Président, Monsieur Yves SIMON, autorisé par délibération du bureau du 11 mars 2016,

et le Département de l'Allier, représenté par son Président, Monsieur Gérard DÉRIOT, autorisé par délibération de la Commission Permanente du Conseil Départemental du 28 aout 2017.

ARTICLE 1 : Dispositions financières

L'état prévisionnel de la nature et des coûts de travaux susceptibles de bénéficier d'un financement par le Département et Vichy Communauté pour l'année 2017 est déterminé comme suit :

ANNEES	DEPENSES PREVISIONNELLES	MONTANT € HT	FINANCEMENT PREVISIONNEL			
			DEPARTEMENT	Vichy Communauté		COMMUNE
				CCAB	FICT	
2017	Requalification de la rue de Charpigny Travaux préparatoires Trottoirs en béton désactivé Espaces Verts Réseaux EP	63 530,71				
	Aménagement du carrefour rue de Vichy / rue des Catalpas / rue de Charpigny Trottoirs en béton désactivé Réseaux EP	21 755,38				
	Requalification de la RD6 entre la rue des Catalpas et la rue de Valgreghentino Trottoirs en béton désactivé Espaces verts Réseaux EP	36 985,42				

Aménagement des abords de la mairie et de l'église et requalification RD 6 et cour de l'école	345 997,75				
Travaux préparatoires Trottoirs en béton désactivé et parvis Plateau en enrobé grenailé Mobilier et espaces verts Liaison piétonne en direction de Piquejalle					
Requalification de la RD6 entre la rue de la Poste et l'entrée en agglomération y compris liaison piétonne avec Piquejalle	95 745,43				
Travaux préparatoires Trottoirs en enrobé Mobilier et espaces verts Liaison piétonne en direction de Piquejalle					
Requalification de la RD 6 jusqu'à l'ancienne école	11 048,52				
Trottoirs en béton désactivé Réseaux EP					
Frais divers et maîtrise d'oeuvre	21 344,69				
TOTAL 2017	596 407,90	178 922,37	40 000	40 000	377 485,53

Projet complémentaire s'inscrivant dans le cadre du CCAB :

ANNEE	DEPENSES PREVISIONNELLES	MONTANT € HT	FINANCEMENT PREVISIONNEL			
			DEPARTEMENT	Vichy Communauté		COMMUNE
				CCAB	FICT	
2017	Acquisition-Amélioration d'un logement transformé en cabinet d'infirmiers Rue Charpigny Aménagement d'un parking mutualisé avec le cabinet médical et de kinésithérapie	238 867,25				
	TOTAL 2017	238 867,25		30 000 €	31 388	208 867,25 €

Le soutien du Département à ce projet pourra faire l'objet d'une instruction au titre du programme de soutien du Département aux projets des communes.

L'aide allouée par le Département pour l'année 2017 s'élève à **178 922,37 €**, soit un taux de financement de 30 %. Quant au fonds de concours apporté par Vichy Communauté, il est porté à **141 388 €** (70 000 € au titre du CCAB et 71 388 € au titre du FICT) pour les travaux mentionnés dans cet avenant.

ARTICLE 2 :

Les articles non modifiés du contrat et de l'avenant restent applicables.

Fait à Saint Rémy en Rollat,
Le
Le Maire de Saint Rémy en Rollat,

Fait à Moulins,
Le
Le Président du Conseil Départemental,

Alain DUMONT

Gérard DÉRIOT
Sénateur de l'Allier

Fait à Vichy,
Le
Le Président de Vichy Communauté,

Fait à Yzeure,
Le
Le Président du SDE03,

Claude MALHURET

Yves SIMON

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : DELIBERATION N° 33 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28
SEPTEMBRE 2017 - CCAB SAINT REMY EN ROLLAT - AVENANT N° 2

Date de décision: 28/09/2017

Date de réception de l'accusé 03/10/2017

de réception :

Numéro de l'acte : 28SEP2017_33

Identifiant unique de l'acte : 003-240300426-20170928-28SEP2017_33-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .8

Finances locales

Fonds de concours

Date de la version de la 19/04/2017

classification :

Nom du fichier : 33.pdf (003-240300426-20170928-28SEP2017_33-DE-1-1_1.pdf)